

Données personnelles

Nom, prénom : Police no :
 Date de naissance : AVS no :
 Etat civil : Nationalité(s) :
 Rue :
 NPA, localité : Pays :
 Téléphone : E-mail privé :

Choix de l'ajournement (A) ou de la mise à la retraite (B)

- A. ☐ Ajournement** (report d'échéance du versement de la rente/du capital) jusqu'à l'âge de ans*
 *au plus tard 5 ans après l'âge légal de la retraite.

.....
 Lieu et date Signature de l'assuré(e) qui désire l'ajournement

- B. ☐ Mise à la retraite dès le avec la prestation suivante** (un seul choix possible)
 Le choix effectué est une décision définitive et irrévocable dès la naissance du droit aux prestations.
 Ce formulaire doit parvenir à Retraites Populaires **avant la date de départ à la retraite.**

- ☐ **Entièrement sous forme de rente** => compléter le chiffre 1
☐ **Entièrement sous forme de capital** => compléter le chiffre 2
☐ **Combiné sous forme de rente et de capital** => compléter les chiffres 1 et 2 et les données suivantes :
- a. montant du capital souhaité : CHF
 Le reste est versé sous forme de rente.
 b. montant de la rente annuelle souhaitée : CHF
 Le reste est versé sous forme de capital.

1. Informations à remplir pour le versement d'une rente

Coordonnées de paiement

IBAN no :
 Nom de l'établissement financier :
 NPA, localité : Pays :
 Nom, prénom du titulaire du compte :

Remarques pour les paiements à l'étranger :

- veuillez joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) avec les numéros IBAN et SWIFT
- sauf avis contraire de votre part, le paiement sera effectué dans la monnaie du pays de destination.

Fréquence de paiement de la rente (payable à la fin de chaque mois/trimestre/semestre/année) :

☐ mensuelle ☐ trimestrielle ☐ semestrielle ☐ annuelle

Le versement de la première rente se fait à la fin du premier mois suivant la mise à la retraite.



Au moment de mon décès, je souhaite que la rente continue d'être versée à mon/ma conjoint(e)/concubin(e) survivant(e) :

☐ non ☐ oui Si oui, je souhaite que mon/ma conjoint(e)/concubin(e) survivant(e) touche, après mon décès, une rente de la proportion suivante de ma rente de retraite :

☐ 40 % ☐ 60 % ☐ 75 % ☐ 80 % ☐ 100 %

Informations concernant le/la conjoint(e)/concubin(e) survivant(e) :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Le cas échéant, le montant de la rente de retraite sera recalculé en tenant compte de cette prestation. Un changement de conjoint(e)/concubin(e) modifie le montant de la rente annuelle de vieillesse et de survivant.

Nous vous précisons que pour être reconnu le/la concubin(e) doit remplir les conditions prévues par la directive disponible sur notre site internet. Dans tous les cas, les conditions seront examinées au moment du décès.

Fiscalité

Pays de domicile actuel :

Si votre domicile est en Suisse, avez-vous l'intention de vous établir à l'étranger au moment de votre retraite ?

☐ non

☐ oui, date du départ :

Adresse à l'étranger :

Rue :

NPA, localité : Pays :

Pour les personnes domiciliées en Suisse : je prends note que toute rente annuelle totale supérieure à CHF 500.00, sera déclarée aux autorités fiscales par l'intermédiaire de Retraites Populaires, conformément aux dispositions de la loi fédérale sur l'impôt anticipé du 13 octobre 1965.

Pour les personnes domiciliées à l'étranger ou en cas de départ à l'étranger au moment de la retraite : je prends note qu'un impôt à la source pourrait devoir être prélevé sur mes rentes. Le cas échéant, des renseignements complémentaires me parviendront par courrier séparé.

Signature

Je déclare que tous les renseignements fournis ci-dessus sont conformes à la vérité et prends note qu'**une photocopie de la carte d'identité, du permis de séjour ou du passeport est indispensable pour le traitement du dossier**. Retraites Populaires ne sera en mesure d'effectuer le versement de la rente que si le formulaire est dûment rempli et les justificatifs demandés remis.

Je prends note que le choix effectué est une décision définitive et irrévocable.

.....
Lieu et date

.....
Signature de la personne assurée

2. Informations à remplir pour le versement du capital

Avez-vous effectué un rachat auprès d'une institution de prévoyance
au cours des trois dernières années ?

☐ oui

☐ non

Coordonnées de paiement

La prestation en capital doit être obligatoirement versée sur un compte financier appartenant à l'assuré(e). Par la signature de ce formulaire, l'assuré(e) certifie que le compte financier indiqué ci-dessous, n'est pas celui d'un tiers.

IBAN no :

Nom de l'établissement financier :

NPA, localité : Pays :

Remarques pour les paiements à l'étranger :

- veuillez joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) avec les numéros IBAN et SWIFT

- sauf avis contraire de votre part, le paiement sera effectué dans la monnaie du pays de destination.

Fiscalité

Pays de domicile actuel :

Si votre domicile est en Suisse, avez-vous l'intention de vous établir à l'étranger au moment de votre retraite ?

☐ non

☐ oui, date du départ :

Adresse à l'étranger :

Rue :

NPA, localité : Pays :

Pour les personnes domiciliées en Suisse : je prends note que tout versement de capital supérieur à CHF 5'000.00, sera déclaré aux autorités fiscales par l'intermédiaire de Retraites Populaires, conformément aux dispositions de la loi fédérale sur l'impôt anticipé du 13 octobre 1965.

Pour les personnes domiciliées à l'étranger ou en cas de départ à l'étranger au moment de la retraite : je prends note qu'un impôt à la source sera retenu sur la prestation en capital. Afin de déterminer le barème applicable, je confirme que ma situation personnelle est la suivante :

☐ personne seule (célibataire, veuve, divorcée, imposée séparément ou qui assume l'entretien complet d'un enfant mineur, en apprentissage ou aux études)

☐ personne mariée vivant en ménage commun.

Le remboursement de l'impôt peut, dans certains cas, être demandé dans un délai de trois ans. Une formule officielle de demande de remboursement vous sera remise avec l'attestation concernant l'impôt à la source.

Signatures

Je déclare que tous les renseignements fournis ci-dessus sont conformes à la vérité et j'ai pris note que le retrait du capital diminuera la rente proportionnellement au montant prélevé. Retraites Populaires ne pourra effectuer le paiement lors de la mise à la retraite, que si le formulaire est dûment rempli et les justificatifs demandés remis.

Je prends note que le choix effectué est une décision définitive et irrévocable.

.....
Lieu et date

.....
Signature de la personne assurée*

Le/la conjoint(e)/partenaire enregistré(e) a pris connaissance des conséquences (réduction/suppression des prestations en cas de décès ou en cas divorce) qu'entraîne le versement du montant mentionné sur le présent formulaire et donne son accord.

.....
Lieu et date

.....
Signature du/de la conjoint(e)/partenaire enregistré(e)*

- * Différents justificatifs concernant l'état civil et, cas échéant, le consentement du/de la conjoint(e)/partenaire enregistré(e) doivent être joints au présent formulaire en fonction de votre situation personnelle. Vous trouverez toutes les informations à ce sujet dans la notice annexée.

En cas de versement en espèces, de versement anticipé/mise en gage pour l'encouragement au logement ou de versement d'un capital retraite, Retraites Populaires doit procéder à des vérifications concernant l'état civil de la personne assurée, respectivement le consentement de son/sa conjoint(e) ou partenaire enregistré(e).

Les documents à fournir et les démarches à effectuer par la personne assurée en fonction de sa situation personnelle sont définis ci-après.

Pour les personnes assurées non-mariées

Les personnes non-mariées et qui ne sont pas liées par un partenariat enregistré (célibataires, divorcées, partenariat dissous ou veuves) doivent nous fournir un certificat d'état civil, **datant de moins de 90 jours**.

Ce document est à commander auprès de l'Office d'état civil compétent.

Pour les personnes assurées mariées ou liées par un partenariat enregistré

Les personnes mariées, séparées ou liées par un partenariat enregistré doivent faire légaliser leur **signature manuscrite (olographe)** ainsi que celle de leur conjoint(e)/partenaire.

Procédure de légalisation en Suisse

Officielle Seule une légalisation effectuée par un notaire est admise. Pour faire légaliser leurs signatures, la personne assurée et son/sa conjoint(e)/partenaire doivent se présenter personnellement devant un **notaire**, muni(e)s d'une pièce d'identité valable.

La légalisation d'une signature est facturée par le notaire sur la base du tarif applicable.

Simplifiée Il est également possible pour la personne assurée et son/sa conjoint(e)/partenaire, de faire légaliser **gratuitement** les signatures en se rendant **personnellement** auprès de nos réceptions avec une pièce d'identité valable.

Procédure de légalisation à l'étranger

Par apostille Lorsque la légalisation ne peut pas se faire en Suisse ou par vidéo (voir ci-dessous), le formulaire de demande de versement en espèces, de versement anticipé, de mise en gage ou le formulaire de confirmation du choix du capital retraite doit être accompagné d'une copie certifiée conforme des pièces d'identité de la personne assurée et de son/sa conjoint(e)/partenaire.

La copie doit être authentifiée au moyen d'une apostille. Le site internet de la Conférence de la Haye de droit international privé (www.hcch.net) fournit des renseignements complémentaires concernant les apostilles.

Procédure de légalisation en Suisse ou à l'étranger

Par échange vidéo La personne assurée et son/sa conjoint(e)/partenaire peuvent également faire vérifier **gratuitement** leurs signatures via un échange vidéo avec le/la gestionnaire du dossier. Veuillez nous contacter en cas d'intérêt.